

RESUME DES ASPECTS STRATEGIQUES

Version 19.08.2021

1. Introduction

Le Sahel est une région d'opportunités. Il regorge d'abondantes ressources humaines et naturelles qui lui offrent un potentiel significatif de croissance. Parmi ces ressources figure, au premier chef, sa population particulièrement jeune qui, adéquatement formée, pourrait constituer dans un futur proche un important enrichissement pour le capital humain déjà existant. En outre, son sous-sol abrite de vastes réserves d'eau douce ainsi que d'importants gisements miniers qui, gérés d'une manière plus responsable et transparente par les pays de la région, peuvent constituer un véritable levier de développement économique et contribuer ainsi à l'amélioration des conditions de vie des populations. Au secteur minier s'ajoute également celui de l'agriculture, principale activité économique dans la région, L'intensification des investissements dans ce secteur pour une agriculture plus productive, durable et respectueuse de l'environnement pourrait créer davantage d'emplois et améliorer la sécurité alimentaire.

Toutefois, le Sahel est aussi marqué par une forte inégalité et un manque de perspectives qui continuent à aggraver les problèmes structurels de pauvreté et de violence dans la région. La faiblesse des institutions des pays de la région entraîne une gouvernance politique et économique peu vertueuse qui contribue à accentuer les inégalités économiques, sociales et économiques (distribution inégale des revenus, accès inégal aux ressources, aux infrastructures et aux services sociaux, influence inégale sur les décisions des autorités publiques) et à affaiblir davantage la confiance entre la population. Par ailleurs, la population, notamment les jeunes dans les régions périphériques, manque de possibilités pour améliorer ses perspectives de participation économique, sociale et politique. Dans ce contexte, quelques-uns d'entre eux se voient souvent pris dans des réseaux criminels (trafics illicites, violence). Cela renforce les groupes militaires radicaux, le crime organisé, la corruption et le clientélisme, et affaiblit davantage l'Etat et la cohésion sociale au sein de la population.

Au regard de ce contexte difficile, il s'avère indispensable de créer les conditions propices à un développement intégré des zones les plus démunies. Dans cette dynamique s'inscrit la Facilité G5 Sahel, un mécanisme de financement destiné à soutenir de manière flexible des programmes de promotion de la paix, de prévention des conflits et de développement en réponse à la crise au Sahel. Elle se donne pour mission de créer un environnement favorable au développement économique et social des zones les plus reculées et défavorisées des pays du G5 Sahel. À cet effet, elle soutient des mesures entrant dans le cadre de la création d'opportunités économiques et visant à un meilleur accès aux infrastructures sociales et aux services de base. Son approche globale, participative et axée sur les besoins spécifiques et les potentiels de la région, aborde de façon holistique les différents facteurs interconnectés des conflits et de la pauvreté. Elle s'assure également de toujours collaborer étroitement avec les structures déconcentrées et décentralisées des Etats d'une part, et d'autre part avec les institutions supranationales poursuivant le même objectif.

La Facilité est une fondation indépendante qui sera soutenue par différents bailleurs de fonds. Elle a été créée par la Banque de Développement allemande (KfW), mandatée par le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et en coopération avec le G5 Sahel sous la forme juridique d'une fondation à but non-lucratif de droit civil allemand. La participation envisagée d'autres bailleurs de fonds, en particulier des membres de l'Alliance Sahel, concourra à une meilleure harmonisation et coordination entre les acteurs internationaux intervenant dans la région.

La contribution initiale du gouvernement allemand s'élève à 50 millions EUR. Des financements supplémentaires de la part du gouvernement allemand ainsi que d'autres bailleurs de fonds sont par ailleurs attendus.

2. Mesures et objectifs

Les programmes financés par la Facilité comprennent un ensemble de mesures multisectorielles. La Facilité soutient des mesures visant l'amélioration des infrastructures et des services sociaux et économiques, ainsi que la création d'activités génératrices de revenus aussi bien dans les secteurs traditionnels (par ex. l'agriculture, l'élevage, l'artisanat) qu'émergents et porteurs (par ex. le numérique). Ils soutiennent aussi des idées créatives et novatrices émanant de la population tout en tenant compte des conséquences du changement climatique et des capacités de résilience des populations.

Il est essentiel que les communautés locales participent de manière inclusive à toutes les étapes du cycle de vie des programmes, afin de mieux prendre en compte leurs réalités socio-économiques et de mieux valoriser le potentiel disponible. Les processus participatifs de sélection, d'élaboration et de mise en œuvre des programmes – plus encore que les mesures elles-mêmes – sont la clé de la cohésion sociale. Avec le soutien de la Facilité, ces communautés créent une vision commune des changements nécessaires. Cela leur permet une meilleure appropriation des programmes et augmente ainsi leurs chances de succès autant sur le court terme que sur le long terme.

Toutes les activités sont alignées sur le système de gouvernance publique. Les programmes collaborent étroitement avec les autorités locales, régionales et nationales pour la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités. De même, toutes les interventions sont alignées sur les plans de développement locaux et nationaux existants. En particulier, les autorités régionales et locales sont soutenues dans la fourniture d'infrastructures décentralisées et de services sociaux publics. Cela renforce la présence de l'Etat et la durabilité des effets des programmes.

La création de perspectives ainsi que la réduction des inégalités au Sahel sont au centre de la théorie de changement de la Facilité. Le manque de perspectives et les inégalités sont source de tensions et de conflits souvent violents (voir introduction). C'est pourquoi la Facilité envisage d'apporter une réponse tridimensionnelle qui vise la promotion de la paix, la prévention des conflits et le développement. Elle s'articule comme suit :

- 1) **Voie d'accès économique** : Grâce aux programmes, les communautés identifient et développent diverses sources de revenus. La création de nouvelles opportunités économiques peut ainsi contribuer à mieux prévenir la violence et la criminalité, en particulier chez les jeunes.. De plus, la réduction des inégalités économiques qui en résulterait et le rapprochement des communautés du fait d'échanges commerciaux accrus pourraient contribuer à renforcer la cohésion sociale, diminuant ainsi les conflits.
- 2) **Voie d'accès social** : Les programmes contribuent également, non seulement à améliorer l'accès aux infrastructures et aux services sociaux de base, mais aussi à assurer un accès plus équitable entre les individus, communautés et régions différents. Ainsi, en réduisant la frustration née de l'accès insuffisant et inégal aux services de base, on réduit aussi les causes des conflits ainsi que leur récurrence. De plus, l'approche participative adoptée par la Facilité, en élargissant les possibilités de participation des groupes marginalisés au sein de la société, améliore leur visibilité. Par ailleurs, la pleine implication des communautés dans la conception et la mise en œuvre des programmes accroît leur confiance en eux et améliore ainsi leur perception de leur communauté.
- 3) **Voie d'accès politique** : L'étroite collaboration avec les autorités publiques et les communautés tout au long des programmes financés par la Facilité renforce les mécanismes décisionnels locaux et la confiance entre l'Etat et ses administrés. En effet, cette implication des autorités

contribue à réaffirmer l'Etat dans sa fonction de « fournisseur » de services sociaux et atténuer le sentiment d'abandon par l'Etat qui peut exister au sein de certains groupes de population en raison d'un accès insuffisant aux services de base..

3. Approche et procédures de financement

3.1 Cinq principes de base de l'approche

Conformément à la théorie de changement, la Facilité a établi des principes adaptés à un contexte régional fragile et instable. Au regard du contexte de la région sahélienne, il est important de pouvoir réagir de manière flexible et adaptée aux changements. Par ailleurs, les partenaires sur le terrain ont besoin de garanties quant à la durabilité du financement afin de pouvoir créer des structures dont les effets sont pérennes. C'est pourquoi la Facilité propose une nouvelle approche du financement, fondée sur une collaboration étroite entre les bailleurs de fonds, les organisations chargées de la mise en œuvre des programmes et les communautés locales. Cette approche est...

- **...axée sur les opportunités et les perspectives** : La Facilité met en valeur le potentiel social et économique de la région et crée de nouvelles opportunités, particulièrement pour les jeunes, grâce à un ensemble de mesures inclusives, complètes et interdépendantes.
- **...ciblée** : plutôt que de multiplier les interventions dans diverses zones, la Facilité préfère limiter ses financements à des zones géographiques définies en vue d'un plus grand impact.
- **...participative** : le groupe cible et les acteurs locaux (autorités locales, secteur privé, société civile) gardent le contrôle direct sur toutes les activités liées à l'analyse des besoins et des potentiels de leur région, à la conception et à la mise en œuvre des mesures, ainsi qu'à l'opération et à la maintenance.
- **...coordonnée** : les autorités publiques à tous les niveaux (supranational, national, régional et local) sont étroitement associées à la conception et à la mise en œuvre des activités, leur renforcement étant un objectif explicite de la Facilité. La Facilité s'appuie également sur les mécanismes de coordination déjà existants du G5 Sahel et de l'Alliance Sahel.
- **...agile** : la programmation répond aux exigences de l'approche adaptative, c'est-à-dire qu'elle doit permettre de s'adapter aux fréquents changements plutôt que de suivre un plan prédéfini. La Facilité s'engage financièrement sur plusieurs années sans prédéfinir les mesures concrètes à mettre en œuvre. Elles seront, par la suite, développées de manière progressive, et ce, en fonction de l'évolution des besoins du groupe cible.

3.2 Régions cibles

La Facilité focalise ses interventions sur les régions les plus défavorisées, mais qui disposent également d'un fort potentiel de développement. Les programmes seront mis en œuvre dans les zones les plus fragiles et reculées des pays du G5 Sahel, souvent confrontées à des conflits latents ou se trouvant dans une situation post-confliktuelle avec tout ce que cela implique (nombre élevé de déplacés, taux de violence élevé etc.) En même temps, ces régions doivent présenter un certain degré de stabilité et d'accessibilité (au moins pour le personnel local des partenaires de mise en œuvre) pour une mise en œuvre réussie des activités. Il n'est pas requis qu'une région de programme corresponde nécessairement aux limites d'une unité administrative. Elle peut couvrir plusieurs (parties de) territoires administratifs, voire s'étendre à d'autres pays (zones transfrontalières).

Au sein des zones d'intervention sélectionnées, les programmes s'adressent d'abord aux zones les plus stables et « développées », pour ensuite s'étendre aux communautés voisines ("approche par grappes"). Les zones les plus économiquement dynamiques se trouvent généralement le long des principaux axes de transport et sont donc liées au commerce régional, national et international. Elles

disposent déjà d'un certain niveau d'infrastructures et des services de base, ce qui assure une certaine viabilité des programmes dans la perspective de leur extension aux localités environnantes.

Le Conseil Stratégique choisit les régions des programmes en concertation avec les principales parties prenantes, notamment le Conseil Consultatif, le Conseil de Direction et d'autres experts, comme le stipulent les statuts de la Facilité. Une communication transparente est requise sur toutes les étapes du processus. Toutefois, bien qu'il s'agisse d'un processus indépendant, il doit prendre en compte les stratégies de coordination existantes, notamment celles du G5 Sahel (le Programme d'Investissements Prioritaires, PIP, et le Cadre d'Actions Prioritaires Intégré, CAPI) et de l'Alliance Sahel (l'Approche Territoriale Intégrée, ATI).

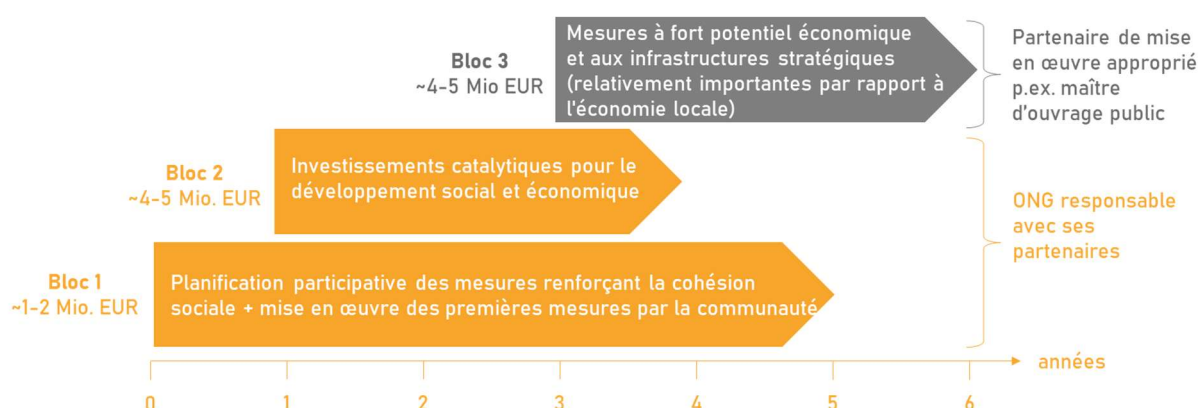
La sélection est basée sur un ensemble de principes, à prendre en compte lors de la sélection d'une nouvelle région :

- **Priorités de développement** : Les agendas de développement respectifs des membres du Conseil Stratégique (G5 Sahel, bailleurs de fonds) ainsi que les priorités des Etats membres du G5 Sahel doivent être pris en compte lors du processus de sélection.
- **Analyse des lacunes** : Il convient de prioriser les régions qui ne sont pas encore suffisamment couvertes par des programmes de développement similaires. L'identification de ces régions pourrait se faire à l'aide des mécanismes de coordination susmentionnés.
- **Ne-Pas-Nuire** : Il est primordial de ne pas créer de tensions entre ceux qui bénéficient des mesures du programme et ceux qui n'en bénéficient pas.
- **Région défavorisée** : Les régions sélectionnées des programmes doivent faire partie des régions les plus défavorisées dont les besoins peuvent être couverts par le programme.
- **Potentiels** : Les régions du programme doivent avoir un potentiel suffisant, pouvant être mis en valeur en vue de créer des opportunités économiques et sociales, en particulier pour les jeunes.

3.3 Approche de mise en œuvre en trois blocs

La Facilité sélectionne régulièrement de nouveaux programmes et assure un financement agile en deux ou trois blocs. Après avoir sélectionné une région cible, la Facilité lance un appel à proposition sans toutefois prédéfinir de domaine thématique. Des (consortiums d') ONG actives dans la région sont ensuite invitées à soumettre leurs propositions, devant détailler la manière dont l'approche programmatique de la Facilité sera appliquée, et fournir des informations sur leurs capacités à adéquatement mettre en œuvre le programme soumis. La Facilité peut organiser un ou plusieurs appels à proposition par an, couvrant chacun une région spécifique. En étroite collaboration avec la communauté et les structures gouvernementales compétentes, l'ONG réalise les programmes et est chargée d'identifier et de gérer les contrats avec les différents partenaires et prestataires de services (par exemple, les entreprises locales). Dans chaque région, le programme peut être complété par un bloc supplémentaire de mesures à fort potentiel économique et des infrastructures stratégiques que la Facilité attribue directement à un partenaire approprié.

Figure 1 : Blocs de la mise en œuvre du programme

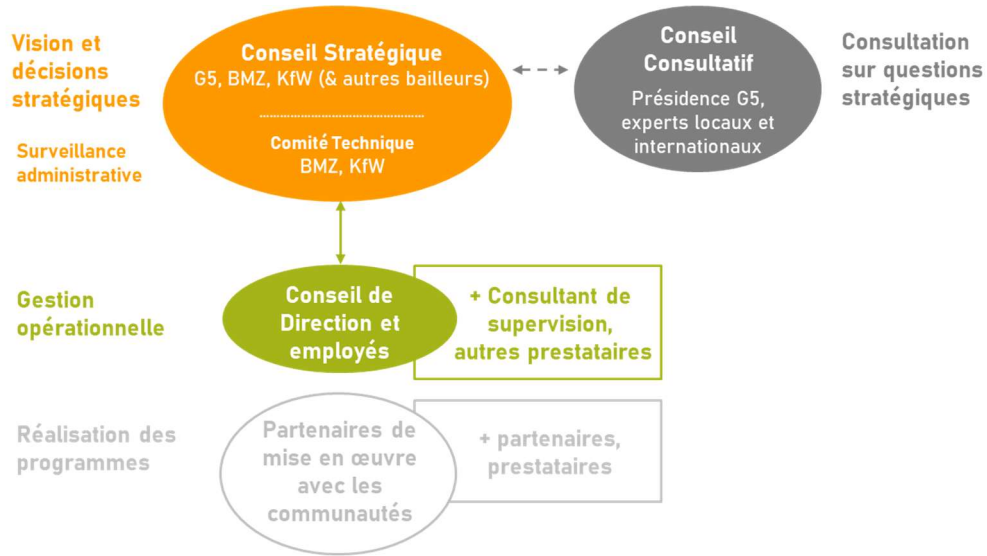


- **Bloc 1 - Dialogue et responsabilisation** : Ce bloc est destiné uniquement au financement de la création d'une vision et d'un mécanisme de planification commune entre tous les acteurs locaux. Cela inclut des activités de dialogue et de consultation pour la cohésion sociale. Par la suite, les communautés mettent en œuvre elles-mêmes les premières mesures (p.ex. association d'agriculteurs pour réduire les coûts de transports ou d'instrument).
- **Bloc 2 - Investissements catalytiques pour le développement social et économique** : Ce bloc comprend des investissements et des mesures de taille moyenne qui ont été identifiés par les communautés dans le bloc 1. Il peut s'agir de la réhabilitation ou de la construction de petites infrastructures (par ex. écoles, centres de santé, marchés, pistes, entrepôts, etc.). De plus, de nouvelles opportunités économiques sont créées par le biais de formations adaptées, de soutien en intrants agricoles, de la promotion ciblée de certaines activités commerciales, etc.
- **Bloc 3 - Mesures à fort potentiel économique et infrastructures stratégiques** : Dans chaque région, le programme peut être complété par un troisième bloc de mesures, également identifiées par le processus de planification participative conduit par l'ONG de mise en œuvre. En revanche, il s'agit de mesures allant au-delà des capacités techniques des ONG de mise en œuvre, comme la construction de grandes infrastructures liées au transport (routes, ponts, etc.), au stockage, au commerce, etc., la Facilité choisit dans ce cas un partenaire de mise en œuvre approprié (par exemple un maître d'ouvrage public tel que de personnes morales de droit public ou un maître d'ouvrage délégué tel qu'une AGETIP).

4. Gouvernance et rôle du Conseil Stratégique

La structure de gouvernance de la Facilité permet d'impliquer les parties prenantes et les experts d'une manière effective et efficace. Tandis que le G5 Sahel et les bailleurs de fonds prennent les décisions stratégiques, il est donné à d'autres acteurs intéressés la possibilité de partager leur avis sur différentes questions. En outre, la Facilité dispose de collaborateurs chargés de son opération au quotidien. La répartition des rôles des différents organes est présentée dans la figure suivante :

Figure 2 : Gouvernance de la Facilité G5 Sahel



Les tâches des différents organes par étape sont présentées dans la figure suivante :

Figure 3 : Vue d'ensemble des tâches de la Facilité G5 Sahel (légende selon les couleurs de la figure ci-dessus)

Stratégie	Programmation			Mise en œuvre en trois blocs
	Appel	Sélection	Contrat	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Proposition de région(s) du programme ■ Analyse de potentiels, besoins, situation sécuritaire, etc. (sur demande) ■ Recommandations supplémentaires ■ Décision finale (région, budget) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rédaction et publication de l'appel ■ Soutien à la communication <input type="checkbox"/> Développement et soumission de la proposition et des informations sur l'organisation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Evaluation de la proposition et de l'organisation, recommandation ■ Décision finale 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Négociation et signature du contrat 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mise en œuvre du programme ■ Accompagnement et supervision des partenaires de mise en œuvre ■ Décision sur le financement du bloc 3

5. Pour en savoir plus

Pour de plus amples détails sur le travail de la Facilité, veuillez consulter notre site web (...) ou contacter le Conseil de Direction (...).